



AVIS DE COURSE

Championnat de Nouvelle-Calédonie
Habitable ORC Club

Samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018

Section Alizés du Cercle Nautique Calédonien
Autorité Organisatrice : Ligue Calédonienne de Voile

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)*,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV (après l'heure légale de coucher du soleil),
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règles de la classe ORC Club 2018.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.
 - Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (ou hauturière le cas échéant).
 - Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux ayant un certificat de jauge ORC club 2017
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC www.cnc.asso.nc et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.

- 3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France ou dans un territoire français doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - le certificat de jauge ORC Club 2018

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.5. DROITS À PAYER

Les droits requis sont de 3000 F par personne.
Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou d'abandon.

3.6. Équipage: Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

La composition de l'équipage de chaque bateau doit être conforme aux règles de classe ou de jauge ORC Club 2017.

4. PROGRAMME et PARCOURS

4.1. Confirmation d'inscription :

- le Jeudi 8 novembre 2018 à 16h00.

4.2. Horaires des courses :

- **Samedi 10 novembre** 13h25 premier signal d'avertissement (Baie des Citrons) :
 - Parcours côtier
- **Dimanche 11 novembre** 9h55 premier signal d'avertissement (Baie de Sainte Marie) :
 - 3 parcours bananes
 - puis un parcours côtier (environs 15 MN)

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées le vendredi 9 novembre à 19 h au club house du CNC lors du briefing obligatoire pour les skippers. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

6. JAUGE

La jauge est la jauge ORC club 2018

7. LES PARCOURS

Ils sont décrits dans les IC.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

8.1. Pour les parcours bananes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% de temps supplémentaire à la disqualification.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. A chaque course, il y aura un classement en temps compensé ORC club et un classement en temps réel.

10. COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Le vainqueur recevra le titre de champion de Nouvelle-Calédonie Habitable ORC Club 2018.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique Calédonien au 26.27.27 ou par mail informations@cnc.asso.nc